



## Appart très sale suite à travaux dans l'immeuble

Par **frez**, le **29/01/2011** à **00:22**

Bonjour,

Ce soir j'ai retrouvé l'ensemble de mon appartement recouvert d'une sorte de suie/poussière de gravas. Les couverts, le linge, le lit, la nourriture sont sales. L'appartement sent la poussière, et n'est pas sain (tout particulièrement pour les enfants).

Le propriétaire, qui possède tout l'immeuble (à Paris), faisait des travaux de déblaiement de la cave de l'immeuble. Ces travaux ont générés une remonté très importante de suie/poussière de gravas dans la colonne d'escalier (même le 7e étage était revers de poussière), recouvrant toute les partie communes d'une épaisse couche de poussière. Cette poussière est rentrée dans les appartements par l'interstice des porte d'entrée des appartements. Résultat tous les appartements de l'immeuble ont été recouverts d'une épaisse quantité de poussière.

Suite à cet incident, le propriétaire a nettoyé en gros les parties communes, sans mettre aucun message de l'incident.

En découvrant notre appartement le soir, on a appelé le propriétaire pour l'informer du désagrément et de la nécessité qu'on a de laver la totalité de son appartement du fait de l'incident.

Il a refusé d'évoqué un dédommagement pour les désagréments occasionnés.

A mon sens, il y en a pour 4h de nettoyage: cela fait donc 4h de prestation de ménage d'indemnité à mon sens.

Que dit la loi dans ce cas de figure? est-ce normale que le locataire ne soit pas indemnisé

d'un tel désagrément?

Les locataires de l'immeuble n'ont jamais été informés sur ces travaux: pas un message d'information sur le fait qu'il y aurait des travaux. Est-ce légale? le propriétaire peut-il faire de tel travaux, sans mettre un message d'information ?  
(est-ce que ces travaux de déblaiement ne nécessitent pas des précautions particulière, qui n'auraient pas été respecté?)

Je suis preneur de conseil sur la suite à donner.

Par **fabienne034**, le **29/01/2011** à **09:50**

bonjour,

le bailleur doit permettre au locataire d'user de la chose louée en bon père de famille

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **frez**, le **01/02/2011** à **15:17**

Merci pour le lien. On a rédigé une lettre, on est passé dans les étages. Il se trouve que tout les locataires partageaient notre point de vue et ont signé.  
J'espère qu'il dédommagera l'ensemble des locataires.

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **18:15**

Vous avez bien envoyé votre lettre en recommandé AR ?

Par **frez**, le **02/02/2011** à **18:49**

Oui, on a envoyé une lettre recommandée.  
Incroyable aujourd'hui ils ont recommencé à mettre une poussière nauséabonde dans tous l'immeuble..